

## Communiqué de presse

### 5 octobre 2023

#### Congé parental vaudois : NON à une initiative extrême et impraticable

A l'été 2022, une initiative socialiste a abouti, qui demande un congé payé de 34 semaines financé par l'Etat, les employeurs et les employés. La CVCI et la FPV s'y opposent, car il ne saurait être question d'augmenter encore les charges qui pèsent sur les salaires et sur les entreprises de ce canton. L'initiative est excessive et fait fi des grandes difficultés, à la fois juridiques et pratiques, qu'il y a pour mettre en place un congé parental au niveau cantonal. La CVCI et la FPV regrettent en outre vivement que le Conseil d'Etat ait décidé de présenter un contre-projet.

Quelle que soit leur taille, les entreprises vaudoises agissent dans une économie ouverte, ce qui signifie qu'elles se trouvent en situation de concurrence, non seulement avec des entreprises situées dans le canton de Vaud, mais aussi avec des entreprises en provenance d'autres. Les conditions cadres ont une influence importante sur leurs structures de charges.

Or la tendance s'oriente vers une sollicitation toujours plus forte des entreprises pour financer les prestations sociales. Depuis une bonne quinzaine d'années maintenant, les prélèvements sur les salaires se sont installés dans le paysage politique (contributions notamment pour l'accueil de jour des enfants, en faveur des familles, en faveur de la formation professionnelle, aux allocations familiales). Cela se traduit par des ponctions très importantes qui finissent par peser sur la compétitivité. Il est de la plus haute importance que les charges qui pèsent sur les entreprises vaudoises ne s'accroissent pas davantage.

Comparé à plusieurs de ses voisins, Vaud est le canton qui préleve le plus sur les masses salariales des entreprises. Il ne saurait être question d'augmenter ces prélèvements pour financer un congé parental, a fortiori d'une durée aussi extrême que 34 semaines.

La CVCI et la FPV rappellent par ailleurs qu'en vertu de la Constitution fédérale, la réglementation des conditions de travail est de la compétence de la Confédération.

Pour ces différents motifs, la CVCI et la FPV regrettent vivement que le Conseil d'Etat ait décidé d'entrer en matière et de proposer un contre-projet, alors qu'il reconnaît lui-même que l'initiative présente « des coûts très importants », qu'elle est « sans commune mesure » avec les projets genevois ou tessinois et qu'elle « ne permet aucune souplesse dans quelque sens que ce soit pour prendre en compte la réalité du fonctionnement des plus petites entreprises de ce canton ». Ces éléments auraient dû le conduire à proposer le rejet pur et simple de cette initiative extrême et impraticable, sans contre-projet.

#### Pour tous contacts:

Philippe Miauton, directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie,  
[philippe.miauton@cvc.ch](mailto:philippe.miauton@cvc.ch), +41 79 277 68 41

Christophe Reymond, secrétaire général de la Fédération patronale vaudoise,  
[creymond@centrepatronal.ch](mailto:creymond@centrepatronal.ch), +41 79 621 12 05

